



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WGRI/5/8  
14 mai 2014\*\*

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Cinquième réunion

Montréal, 16-20 juin 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

### **COOPÉRATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES**

*Note du Secrétaire exécutif*

#### **INTRODUCTION**

1. Dans la décision XI/6, la Conférence des Parties (CdP) a réitéré l'importance de la coopération entre les conventions relatives à la diversité biologique, les conventions de Rio et autres instruments pertinents pour parvenir à une pleine application des dispositions de la Convention sur la diversité biologique et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La décision a également reconnu l'importance d'une amélioration des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique, et d'une collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres, ainsi que la contribution du Groupe de gestion de l'environnement.

2. La Conférence des Parties a, en outre, prié le Secrétaire exécutif de collaborer avec d'autres agences dans le cadre de nombreuses autres décisions. Par exemple, dans la décision XI/21, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de recenser les ateliers et activités pertinents du programme de travail de Nairobi sur l'impact des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ceux-ci (PTN) et les plans d'adaptation nationaux des pays, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et de diffuser ces informations en vue d'améliorer le partage des connaissances sur les approches fondées sur les écosystèmes.

\*\* Republié le 14 mai 2014 pour des raisons techniques.

\* UNEP/CBD/WGRI/5/1.

/...

De même, la Conférence des Parties a adopté, à l'occasion de sa dixième réunion, une multitude de décisions ayant pour objectif de renforcer la collaboration parmi les organisations pertinentes.<sup>1</sup>

3. Au paragraphe 17 de la décision XI/6, le Secrétaire exécutif était prié, dans les limites des ressources disponibles, d'établir un rapport sur un certain nombre d'aspects de ces efforts de collaboration en ce qui concerne les conventions relatives à la diversité biologique, les conventions de Rio, y compris les mécanismes adoptés par le Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique (GLDB) et le groupe de liaison mixte (GLM), et concernant les synergies au niveau national. Dans cette décision, il était demandé au Secrétaire exécutif de proposer des choix de définition d'un processus pour l'amélioration d'une telle coordination. En outre, la décision priait le Secrétaire exécutif, d'émettre, en concertation avec les secrétariats des autres conventions, des suggestions pour la Conférence des Parties sur l'amélioration de l'efficacité et la réduction des chevauchements et doubles emplois inutiles à tous les niveaux pertinents entre les conventions relatives à la diversité biologique et les conventions de Rio, en vue de recenser et de renforcer les synergies.

4. La présente note du Secrétaire exécutif fait état des mesures prises et des progrès obtenus dans le cadre de l'amélioration de la collaboration entre les conventions, les organisations et initiatives internationales. Elle fournit une mise à jour des activités du GLDB et du GLM. Elle présente également les progrès réalisés dans le cadre de l'établissement d'une proposition visant à une meilleure coordination, comme l'a demandé la Conférence des Parties.

5. Cette note fournit, en outre, un résumé des autres coopérations établies avec les organisations partenaires. Celui-ci a pour objectif de mettre en relief certains accords et travaux de coopération importants, mais ne prétend aucunement fournir une liste exhaustive des actions de coopération.

6. Le Groupe de travail est invité à fournir des orientations sur la coopération entre les conventions relatives à la diversité biologique, les Conventions de Rio et autres instruments pertinents, le cas échéant, avant de se pencher sur ces sujets à la douzième réunion de la Conférence des Parties.

## **I. COOPERATION AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, ORGANISATIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES**

7. Afin d'atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, les partenariats du Secrétariat et l'amélioration des mécanismes visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, ainsi que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, sont aujourd'hui plus importants que jamais. Cela implique pour les organisations concernées dotées de mandats et de capacités, de renforcer les mécanismes, y compris aux niveaux régional et sous-régional, en vue d'appuyer les Parties et le rôle du Secrétariat comme centre d'échange et pilier stratégique mondial pour la Convention, comme cela figure dans le document UNEP/CBD/WGRI/5/3/Add.1. Cela exige également un engagement total dans d'autres processus internationaux pertinents afin d'intégrer la diversité biologique dans les secteurs et processus ayant le plus grand impact sur la diversité biologique et là où il est nécessaire de prendre des mesures destinées à empêcher le déclin continu de la diversité biologique.

---

<sup>1</sup> Par exemple, dans la décision X/6, la CdP a accueilli favorablement le Pavillon des conventions de Rio en tant que mécanisme permettant d'améliorer la coopération et a invité les Parties à appuyer cette initiative, afin d'accroître la visibilité des synergies entre les conventions et d'améliorer l'efficacité du Pavillon et la réalisation de ses objectifs. Dans la même décision, la CdP a invité le Groupe de gestion de l'environnement à continuer de faciliter la coopération entre ses membres afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans la décision X/6, la CdP a également accueilli avec satisfaction cette coopération et a fourni les orientations relatives à la coopération sur : la diversité biologique et l'agriculture, la diversité biologique des forêts, la diversité biologique et la santé, la diversité biologique et culturelle et le développement du tourisme. Par ailleurs, la CdP a abordé la coopération dans des décisions spécifiques liées aux questions et programmes de travail transversaux de la Convention, y compris dans la décision XI/28 relative aux espèces exotiques envahissantes.

## A. Coopération avec d'autres conventions

### 1. Les conventions relatives à la diversité biologique

8. La présente section de la note est consacrée à la coopération entre les conventions relatives à la diversité biologique.<sup>2</sup> Elle comprend l'examen des diverses mesures prises par les secrétariats et les organes dirigeants des conventions relatives à la diversité biologique afin, d'une part, de renforcer la coopération, y compris dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et, d'autre part, de promouvoir les synergies par la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) ; et l'examen des mesures prises dans le cadre du groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique (GLDB). Elle traite également de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

#### *Le Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique (GLDB)*

9. S'appuyant sur une réunion informelle tenue le 23 janvier 2013 en marge de la séance plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la huitième réunion du Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique (GLDB) a eu lieu le 13 février 2013 à Bogis-Bossey, en Suisse.<sup>3</sup> Lors de cette réunion, le GLDB a abordé les questions suivantes :

(a) En ce qui concerne l'IPBES, le GLDB a approuvé la nécessité d'une approche coordonnée dans le cadre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique afin d'élaborer des requêtes à soumettre à l'IPBES. Il a été convenu que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique coordonnerait une proposition commune à la deuxième réunion de l'IPBES ;

(b) En ce qui concerne les activités communes pour l'exercice biennal 2013-2014, le GLDB a adopté un cadre permettant d'élaborer des activités de coopération spécifiques. Dans ce contexte, il a été convenu que le Secrétariat de la Convention, du fait de sa position privilégiée, représenterait les points de vue des membres du GLDB sur le processus de développement de l'après-2015 et l'élaboration des ODD ;

(c) Envisageant des options pour le fond et la forme d'un processus destiné à améliorer la coordination, la cohérence et les synergies au niveau national, le GLDB a admis que les efforts à fournir pour le renforcement de la coopération entre les conventions devraient se concentrer sur le processus de SPANB et par conséquent, sur la nécessité d'accorder la priorité à l'action de promotion de la coopération entre les conventions relatives à la diversité biologique par le biais du processus de SPANB. Le GLDB a été informé par le PNUE de la préparation de son projet créé par l'Union européenne, mentionné dans le présent document, sur le renforcement des synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique, et a demandé à être consulté dans le cadre de la poursuite du projet ;

(d) Dans le cadre de l'examen de l'accès potentiel aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour les conventions relatives à la diversité biologique autres que la Convention sur la diversité biologique, le GLDB a accepté d'organiser une réunion avec le Secrétariat du FEM afin d'examiner cette question et de contribuer à la stratégie de programmation du FEM pour le FEM-6.

<sup>2</sup> La Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), et la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention pour le patrimoine mondial).

<sup>3</sup> Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/cooperation/doc/blg-2013-02-13-en.pdf>

10. At Lors de la réunion extraordinaire du GLDB et du Secrétariat du FEM qui a eu lieu les 2 et 3 septembre 2013, le GLDB a analysé les relations entre ses membres et le FEM, ainsi que la manière d'aider les pays à accéder au financement du FEM pour la mise en œuvre de projets qui tirent parti des synergies entre les conventions concernant la diversité biologique tout en demeurant conformes au mandat du FEM.<sup>4</sup> Le PNUE a également informé le GLDB sur son projet, « Synergies entre les conventions concernant la diversité biologique via le renforcement de la coordination et de la coopération dans le cadre de la mobilisation des ressources financières », créé par le gouvernement suisse et qui vient compléter le projet de plus grande ampleur susmentionné concernant les synergies. Les résultats de la réunion sont présentés dans le document UNEP/CBD/WGRI/5/5 portant sur l'examen de la mise en œuvre de la décision XI/5, associé à un projet de recommandation aux fins d'examen par le Groupe de travail.

11. Le Secrétaire exécutif profitera de la prochaine réunion du GLDB, prévue en août 2014, et de la réunion imminente du Groupe de liaison mixte des conventions de Rio (GLM), qui aura lieu le 2 juin 2014, pour consulter de nouveau le GLDB et le GLM sur les questions relatives à la forme et au fond d'un processus pour l'amélioration de la coordination, de la cohérence et des synergies au niveau national, afin d'obtenir de nouvelles opinions et contributions, en tenant compte des travaux entrepris à cet égard par le PNUE. Un rapport sur ces questions sera soumis à la Conférence des Parties lors de sa douzième réunion.

*Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)*

12. *Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023* : à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS CdP-10, novembre 2011, Bergen, Norvège), il a été décidé de préparer un nouveau Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) pour la période 2015-2023. La date définitive permet d'évaluer les progrès réalisés pendant la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et la manière dont le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) a appuyé le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

13. Un Groupe de travail relatif au Plan stratégique (SPWG) a été mis en place avec pour mission de rédiger le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) 2015-2023 pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion qui aura lieu en novembre 2014. L'une des recommandations essentielles qui avait été faite au Groupe de travail relatif au Plan stratégique (SPWG) était que le Plan stratégique pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique devaient servir de cadre pour le développement du Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) afin que les priorités en termes d'espèces migratrices fussent associées aux Objectifs d'Aichi pertinents ; il devait également fournir une méthode logique et efficace d'intégration des objectifs concernant les espèces migratrices dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), garantissant ainsi leur appartenance aux processus de planification nationaux et d'établissement des priorités.

14. A Un second projet de consultation du Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) 2015-2023 préparé par le Groupe de travail relatif au Plan stratégique (SPWG) a été publié en ligne en mars 2014. Il présente seize objectifs regroupés en cinq buts stratégiques alignés sur ceux du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Chacun de ces 16 objectifs contribue directement à atteindre un ou plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, à l'exception du seizième Objectif d'Aichi. Un plan d'action est fourni dans un ouvrage complémentaire. Les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sont basés sur ceux qui ont été élaborés pour les Objectifs d'Aichi correspondants relatifs à la diversité biologique.

*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)*

<sup>4</sup>Le rapport de la réunion du GLDB est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/cooperation/doc/blg-2013-09-09-en.pdf>

15. La seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a eu lieu à Bangkok du 3 au 14 mars 2013. La Conférence des Parties a adopté une vision stratégique révisée quant à la CITES prolongée jusqu'en 2020, suivant les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La Conférence des Parties a également adopté une résolution sur la coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC), notant la contribution potentielle de la CITES aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (GSPC) 2011-2020 mise à jour. Examinant une possibilité d'adopter le Fonds pour l'environnement mondial comme mécanisme financier de la Convention, la Conférence des Parties a prié le Secrétariat d'en étudier la nécessité et la faisabilité ainsi que les implications, et de continuer, en concertation avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de coopérer plus étroitement avec le FEM en vue d'améliorer la stratégie relative à la diversité biologique associée à la reconstitution du FEM-6 via le renforcement de l'aspect lié aux espèces.

*Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)*

16. Dans le cadre de leur Mémorandum de coopération établi en 2010 et de leur Initiative conjointe établie en 2012 afin de continuer à promouvoir la complémentarité dans la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA) et de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya, les secrétariats de la CDB et du TIRPGAA ont collaboré sur un certain nombre d'activités pendant la période intersessions en cours, notamment sur les applications complémentaires du Traité et du Protocole de Nagoya (organisé par l'Initiative du renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages et Bioversity International en coopération avec les Secrétariats de la CDB et du Traité) à Rome, du 29 au 31 janvier 2013 et du 3 au 6 juin 2014. Par ailleurs, un volet sur le soutien mutuel entre les deux instruments a été inclus dans les ateliers régionaux de renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Nagoya se déroulant en 2013 et en 2014.

17. À sa cinquième session, qui a eu lieu à Muscat, Oman, du 24 au 28 septembre 2013, l'organe dirigeant du Traité international a examiné une note établie par le Secrétaire du TIRPGAA sur la relation avec la Convention sur la diversité biologique.<sup>5</sup> L'organe dirigeant a également adopté un certain nombre de résolutions concernant la CDB.<sup>6</sup>

*Convention de Ramsar relative aux zones humides*

18. La coopération avec la Convention de Ramsar se poursuit dans le cadre du Mémorandum de coopération signé par les Secrétariats de la Convention le 4 novembre 2011 et dans le cadre du 5e plan de travail conjoint 2011-2020 de la CDB et de la Convention de Ramsar. Parmi les autres actions de coopération, le Secrétariat a collaboré avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar pour organiser un atelier d'une demi-journée pour les correspondants scientifiques de la CNULD sur le rôle de la diversité biologique et des services écosystémiques dans la gestion de la sécheresse. L'atelier s'est déroulé en marge de la réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse qui a eu lieu en mars 2013.

*Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)*

<sup>5</sup> Document IT/GB-5/13/14 disponible à l'adresse suivante :  
[http://www.planttreaty.org/sites/default/files/gbw14\\_Relationship\\_with\\_the\\_CBD.pdf](http://www.planttreaty.org/sites/default/files/gbw14_Relationship_with_the_CBD.pdf)

<sup>6</sup> Résolution 5/2013, Relation avec la Convention sur la diversité biologique ; Résolution 6/2013, Partenariats, synergies et coopération avec d'autres organisations ; Résolution 7/2013, Application de l'article 6, Utilisation durable de ressources phytogénétiques et ; Résolution 10/2013, Développement du système d'information mondial sur les ressources phytogénétiques dans le cadre de l'article 17 du Traité international.

19. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a participé aux première et deuxième réunions de la session plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) qui ont eu lieu respectivement à Bonn, en Allemagne, du 21 au 26 janvier 2013 (IPBES-1) et Antalya, en Turquie, du 9 au 14 décembre 2013 (IPBES-2). Le Secrétaire exécutif a présenté une déclaration commune au nom des six conventions relatives à la diversité biologique qui reconnaissaient l'importance de leur relation avec l'IPBES et encourageaient les actions de partenariat pour améliorer la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et faciliter l'intégration de la diversité biologique et des services écosystémiques dans le programme de développement durable. En outre, le Secrétariat a pris part aux consultations concernant la préparation des mécanismes et du plan de travail de la plateforme, en participant, par exemple, à l'atelier international destiné aux experts et aux parties prenantes sur la contribution des systèmes de savoirs locaux et autochtones à l'IPBES : créer des synergies avec la science, qui s'est tenu du 9 au 11 juin 2013 à Tokyo.

## 2. *Les conventions de Rio*

20. La présente section de la note est consacrée à la coopération entre les conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment dans le cadre du groupe de liaison mixte des conventions de Rio.

### *Le groupe de liaison mixte des conventions de Rio*

21. La douzième réunion du groupe de liaison mixte des conventions de Rio a eu lieu le 22 janvier 2013 à Bonn. Le Secrétariat de la CDB a rendu compte des résultats de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention et des progrès réalisés concernant l'Appel à la restauration des écosystèmes. Le Secrétariat de la CNULD a rendu compte des préparations pour la CST-3, à Fortaleza, au Brésil. Le Secrétariat de la CCNUCC a rendu compte de la CdP-18/CMP8 à Doha. La réunion a abordé les étapes suivantes consacrées au Pavillon des conventions de Rio et, définissant les grands axes de la coopération dans le cadre du groupe de liaison mixte, elle a examiné : le mandat et les principes de travail applicables au groupe de liaison mixte, les systèmes de communication conjoints et le partenariat pilote pour la mise en œuvre nationale des synergies entre les conventions de Rio. La réunion a également examiné des possibilités d'engager et d'informer de manière coordonnée, les différents processus en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après 2015. Le rapport de la réunion est disponible sur le site Web de la CDB.<sup>7</sup> La treizième réunion du groupe de liaison mixte doit se tenir le 2 juin 2014 à Bonn.

### *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*

22. Le Secrétariat de la CDB a participé activement aux processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et notamment à la 18e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC qui a eu lieu à Doha du 26 novembre au 7 décembre 2012, et à la 19e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC qui a eu lieu à Varsovie du 11 au 22 novembre 2013. Le Secrétariat a également pris part aux réunions des organes subsidiaires de la CCNUCC qui ont eu lieu à Bonn, du 3 au 14 juin 2013.

23. Le Secrétariat de la CDB a participé et apporté sa contribution à l'atelier d'experts de la CCNUCC sur les pertes et les dommages qui a eu lieu à Londres le 1er mars 2013, afin de souligner les expériences de la CDB dans les questions liées aux pertes et dommages. Le Secrétariat a également participé à la réunion du Comité d'adaptation de la CCNUCC qui a eu lieu à Bonn du 5 au 8 mars 2013, afin de souligner les contributions potentielles que la CDB peut apporter au travail du Comité d'adaptation. Le Secrétariat a pris part à l'atelier technique du programme de travail de Nairobi de la CCNUCC, consacré

<sup>7</sup> <http://www.cbd.int/doc/reports/jlg-12-report-en.pdf>

aux approches écosystémiques de l'adaptation, a fait une déclaration et a animé une session sur la mise en œuvre des synergies dans le cadre des conventions de Rio.

24. Dans le cadre de son plan de travail destiné à appuyer les pays les moins avancés (PMA), le Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC (LEG) a organisé une série d'ateliers régionaux de formation sur la planification nationale d'adaptation pour les PMA. Grâce au généreux soutien financier des gouvernements japonais et espagnol, le Secrétariat de la CDB a soutenu la participation des correspondants nationaux de la CDB afin qu'ils partagent leur expérience dans les ateliers pour l'Afrique francophone (du 18 au 22 mars 2013 à Lome, Togo), l'Afrique anglophone (du 26 juillet au 2 août 2013 à Kigali, Rwanda) et l'Asie (du 17 au 25 août 2013 à Siem Reap, Cambodge). Le Secrétariat de la CDB a également participé aux ateliers de formation des LEG et a fait des déclarations sur le rôle de la diversité biologique et des services écosystémiques dans l'adaptation ainsi que sur la mise en œuvre des synergies entre les PANA et les SPANB.

#### *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)*

25. Le Secrétariat de la CDB continue d'apporter sa contribution aux processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et de collaborer avec son Secrétariat. En réponse à la décision X/35, le Secrétariat a collaboré avec le Mécanisme mondial de la CNULD dans le cadre de la réalisation d'une étude sur l'estimation de la diversité biologique des terres arides et subhumides. Cette étude a été présentée à la deuxième Conférence scientifique de la CNULD en avril 2013. L'étude a été publiée dans le Cahier technique de la CDB n° 71 et lancée conjointement par le Secrétariat et le Mécanisme mondial en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la CNULD (CdP-11 de la CNULD) qui a eu lieu du 16 au 27 septembre 2013, à Windhoek.

26. À la CdP-11 de la CNULD, le Secrétariat de la CDB a également travaillé en partenariat avec le Secrétariat de la CNULD dans le cadre de la gestion et de la livraison du Pavillon des conventions de Rio ; il a organisé, en collaboration avec le Secrétariat de la CNULD entre autres, des événements parallèles sur le rôle de la diversité biologique dans la réduction des risques de catastrophe et la contribution potentielle de la restauration des écosystèmes à un taux net nul de dégradation des terres.

27. Parmi les autres actions de coopération, les Secrétariats de la CDB et de la CNULD ont co-organisé un atelier d'une journée le 14 avril 2013 en marge de la onzième réunion du Comité de la CNULD pour l'examen de l'application de la Convention (CRIC-11 de la CNULD) pour renforcer les capacités des coordonnateurs de la CNULD dans le cadre de la mise en œuvre des synergies entre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la stratégie décennale de la CNULD, et entre les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et les programmes d'action nationaux (PAN), et pour les intégrer à la planification nationale du développement.

#### *Accords de liaison conjoints entre la CNULD et la CDB au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York*

28. Outre la collaboration continue dans le cadre de leurs objectifs communs et des programmes de travail, correspondants, les Secrétariats de la CDB et de la CNULD poursuivent leurs accords de liaison conjoints au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, ce qui permet actuellement au Secrétariat de la CDB de bénéficier des services d'un administrateur qui consacre cinquante pour cent de son temps aux questions associées à la Convention sur la diversité biologique. La présence du Secrétariat de la CDB par l'intermédiaire du bureau de liaison conjoint est d'une valeur inestimable pour les efforts fournis par le Secrétariat dans le cadre de sa collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et d'autres organisations, et pour sa contribution aux travaux pertinents des Nations Unies. Par exemple, dans le cadre des travaux concernant le programme de développement pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable, décrits dans le présent document ; et la préparation de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

*Le Pavillon des conventions de Rio*

29. Les Secrétariats de la CDB, de la CNULD, de la CCNUCC et du FEM ont poursuivi leur coopération dans le cadre du développement et de la préparation du Pavillon des conventions de Rio (RCP) comme moyen de promouvoir et renforcer les synergies pour la mise en œuvre des conventions de Rio. Le Pavillon des conventions de Rio a été organisé en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP-11) qui a eu lieu du 8 au 19 octobre 2012, à Hyderabad, en Inde<sup>8</sup> et en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CdP-11 de la CNULD) qui a eu lieu du 16 au 27 septembre 2013, à Windhoek<sup>9</sup>

**3. Autres conventions**

*Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)*

30. A Une réunion des Secrétariats de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de la CDB a eu lieu les 16 et 17 septembre 2013 afin d'échanger des informations sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, le cadre stratégique de la CIPV, les stratégies de communication et le renforcement des capacités. Les deux Secrétariats ont entrepris de procéder à un examen, actuellement en cours, de leur programme de travail conjoint afin de refléter davantage les stratégies des deux Conventions et d'aborder les questions relatives aux espèces exotiques envahissantes et aux organismes vivants modifiés (OVM), par exemple par l'appui au développement des capacités nationales en termes de mesures phytosanitaires.

*Convention d'Aarhus*

31. La coopération entre le Secrétariat de la CDB et le Secrétariat de la Convention d'Aarhus de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe est basée sur le programme de travail du Protocole de Cartagena relatif à la sensibilisation, l'éducation et la participation du public en termes de sécurité du transfert, de manipulation et d'utilisation des organismes vivants modifiés (OVM) et sur l'objectif de la Convention d'Aarhus visant à favoriser l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice concernant les questions environnementales, et notamment les organismes génétiquement modifiés (OGM).

32. In À cet égard, et dans l'optique de poursuivre la coopération en cours, les Secrétariats ont récemment collaboré dans le cadre de l'organisation d'une table ronde sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice concernant les OVM/OGM, qui a eu lieu à Genève, en Suisse les 16 et 17 octobre 2013. L'objectif consistait à renforcer les capacités des pays à promouvoir l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice concernant les OVM/OGM par le partage des connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et à émettre des recommandations pour les actions futures qui seront entreprises dans ce domaine aux niveaux national, régional et international. Parmi les actions recommandées aux niveaux régional et international, il était important, pour la Convention d'Aarhus et le Protocole de Cartagena de continuer, comme il convient, d'appuyer les pays dans le cadre de la ratification et de l'application de deux instruments, à savoir entre autres : (i) l'intégration de la Convention d'Aarhus et de l'article 23 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les politiques et programmes de protection de l'environnement et de développement durable et ; (ii) la promotion de la coopération sous-régionale, régionale et internationale (par ex., par le truchement d'organisations et de réseaux régionaux existants).

<sup>8</sup> Le compte rendu des Services d'information de l'IISD est disponible à l'adresse suivante : <http://www.iisd.ca/biodiv/cop11/pavilion/html/ymbvol200num19e.html>

<sup>9</sup> Le compte rendu des Services d'information de l'IISD est disponible à l'adresse suivante : <http://www.iisd.ca/desert/cop11/pavilion/intro.html>

### ***B. Coopération avec d'autres organisations et initiatives internationales***

#### *Coopération dans le cadre des travaux concernant le programme de développement pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable (ODD)*

33. Le Secrétariat de la CDB s'est engagé activement dans les travaux actuels concernant le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable (ODD). En tant que membre de l'équipe de soutien technique interagences des Nations Unies (EST), le Secrétariat de la CDB a co-dirigé (en association avec la FAO, le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale, et avec la participation de la CESAP, du FNUF, de l'UNESCO, d'ONU-femmes, de l'OMM et d'autres conventions relatives à la diversité biologique) la préparation du rapport technique de l'EST sur la diversité biologique afin de le soumettre pour examen au Groupe de travail ouvert (GTO) sur les ODD à sa huitième session du 3 au 7 février 2014. En tant que panéliste invité à l'ouverture de cette session axée sur l'évaluation des océans et des mers, des forêts et de la diversité biologique, le Secrétaire exécutif a rappelé au GTO l'importance que représentent la gestion de la diversité biologique et les moyens d'y parvenir dans le cadre des ODD définis. Le Secrétariat a également contribué à l'élaboration des rapports techniques dirigés par d'autres agences des Nations Unies et consacrés à d'autres thèmes traités par le GTO et à d'autres rapports de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour le programme de développement de l'après 2015 (UNTT) et du réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies.

34. En réponse à la demande des coprésidents du GTO à sa neuvième session qui a eu lieu du 3 au 5 mars 2014, une liste des buts et objectifs convenus à l'échelle intergouvernementale et une liste des buts et objectifs potentiels ont été dressées en collaboration avec le PNUE et soumises à l'EST. Le Secrétariat a également participé à un exercice de classement des zones d'action recensées par les coprésidents pour les domaines d'intervention potentiels dans le cadre des ODD, et a défini des possibilités pour un but potentiel et cinq objectifs pour l'EST. Le Secrétariat de la CDB examine, avec d'autres agences des Nations Unies, un document remis par les coprésidents le 18 avril 2014 afin d'émettre des commentaires sur les aspects techniques, tels que la faisabilité des buts et le caractère mesurable des objectifs, entre autres. De plus amples détails sont exposés à des fins d'examen par le Groupe de travail dans les documents UNEP/CBD/WGRI/5/6 et UNEP/CBD/WGRI/5/INF/12.

#### *Groupe de gestion de l'environnement et groupe de gestion des questions relatives à la diversité biologique*

35. Secrétaire exécutif a participé à la dix-neuvième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de gestion de l'environnement (GGE) qui a eu lieu à New York le 19 septembre 2013. Le GGE a adopté un plan de travail pour 2015-2015 et, sur la base de l'examen des travaux et recommandations du Groupe de gestion des questions relatives à la diversité biologique, a prolongé d'une année supplémentaire le travail du Groupe de gestion des questions qui a pour tâche de :

(a) présenter l'outil de cartographie de la diversité biologique en ligne à la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-17), le transférer à la Convention sur la diversité biologique en vue d'une maintenance ultérieure et le mettre à disposition des États membres et autres parties prenantes ;

(b) contribuer, comme il convient, au Forum SPANB pour appuyer l'examen et la mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) ;

(c) contribuer au processus d'examen à moyen terme des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en fournissant des indicateurs et des données, en particulier ceux qui sont pertinents pour la mise en œuvre des objectifs à l'échelon national ; et d'étudier des possibilités d'intégrer les Objectifs d'Aichi dans d'autres outils de planification à l'échelle nationale, tels que les PNUAD, et ;

(d) faire élaborer un rapport d'activité par le GGE sur la contribution du système des Nations Unies au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, rapport qui sera examiné à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

*L'équipe spéciale sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique*

36. En septembre 2011, le Secrétaire exécutif et les chefs d'exécutifs de vingt-six organisations, parmi lesquelles des organisations internationales non gouvernementales, des organisations intergouvernementales et des agences des Nations Unies, y compris les secrétariats des conventions relatives à la diversité biologique, ont signé un Mémorandum de coopération sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi 2020 pour la diversité biologique. Deux organisations supplémentaires ont signé le Mémorandum ultérieurement.<sup>10</sup> L'objectif déclaré du Mémorandum est de contribuer à une mise en œuvre efficace et ponctuelle du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et plus particulièrement de fournir une plateforme d'échange d'informations et de coordonner les activités entre les signataires dans le cadre du soutien apporté aux efforts fournis par leurs pays membres et parties prenantes pour la réalisation des Objectifs d'Aichi 2020 pour la diversité biologique. Le Mémorandum a mis en place l'Équipe spéciale sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, dont les effectifs sont limités aux directeurs ou directeurs adjoints des organisations signataires et dont la mission est de favoriser l'échange d'informations, et si nécessaire, de coordonner les activités des institutions respectives dans le cadre de la réalisation des Objectifs d'Aichi 2020 pour la diversité biologique. Dans le cadre des modalités de coopération convenues, l'Équipe spéciale complètera le travail exécuté par le GGE des Nations Unies par l'intermédiaire de son groupe de gestion des questions relatives à la diversité biologique et par le Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique sur les questions relatives à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi 2020 pour la diversité biologique. Une réunion de l'Équipe spéciale s'est déroulée en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties en octobre 2012 ; des étapes supplémentaires sont prévues afin d'améliorer ce mécanisme.

*Groupe de liaison interorganismes sur les espèces exotiques envahissantes*

37. Lancé à l'initiative du Secrétaire exécutif en 2010, le Groupe de liaison interorganismes sur les espèces exotiques envahissantes a pour mission de faciliter la coopération entre les organisations compétentes afin de soutenir les mesures de prévention de l'introduction des espèces exotiques

---

<sup>10</sup> Les 29 signataires du Mémorandum de coopération et les membres de l'Équipe spéciale sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique comprennent les organisations non gouvernementale internationale Alliance for Zero Extinction (AZE), BirdLife International, Conservation International, Rare Conservation, The Nature Conservancy (TNC), TRAFFIC (qui a signé le 4 novembre 2011), World Association of Zoos and Aquariums (WAZA), Wildlife Conservation Society (WCS) et World Wide Fund for Nature (WWF) ; les organisations intergouvernementales Bioversity International, International Development Law Organization (IDLO) (qui a signé le 14 octobre 2013), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Secrétariat de la Convention de Ramsar Convention ; et les agences des Nations Unies que sont les Secrétariats de la CDB, de la CITES et de la CMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA), la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

envahissantes et de limitation de leurs impacts. Les secrétariats de dix organisations internationales participent au Groupe de liaison en tant que membres principaux.<sup>11</sup>

38. Le Groupe de liaison facilite l'échange d'informations sur les politiques et activités correspondantes et veille à ce qu'elles soient complémentaires afin d'optimiser l'efficacité, de renforcer les synergies et d'éviter tout double emploi inutile. D'ici à 2020, le Groupe de liaison se concentrera essentiellement sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et en particulier sur l'objectif d'Aichi 9 sur les espèces exotiques envahissantes. La quatrième réunion du Groupe de liaison a eu lieu à Rome du 28 février au 1er mars 2013.<sup>12</sup> Dans le cadre de cette réunion, les mandats et *modalités de fonctionnement* ont été examinés et ont fait l'objet d'une concertation au sein du Groupe de Liaison.<sup>13</sup>

39. Un rapport sur les activités entreprises par les membres du Groupe de liaison a été fourni au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (Comité MSP) par le Secrétariat du Comité MSP de l'OMC en mars 2014.<sup>14</sup> Ces activités intègrent des actions concernant l'analyse des risques, les eaux de ballast et le bio-encrassement, les adductions, et les orientations élaborées par le Secrétaire exécutif en vue d'être soumises à examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à sa dix-huitième réunion, (UNEP/CBD/SBSTTA/18/8) sur l'introduction d'espèces exotiques en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou en tant qu'appâts et aliments vivants.

#### *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*

40. En réponse à une demande formulée par son Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'engage dans un projet, créé par le programme thématique de l'Union européenne pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), et axé sur l'amélioration de l'efficacité et de la coopération entre les conventions relatives à la diversité biologique et sur la recherche de possibles synergies supplémentaires. Ce projet se caractérise par deux éléments essentiels. Le premier concerne l'identification des opportunités et options de renforcement de la coopération à l'échelle mondiale par les secrétariats et leurs structures hôtes et par les organes administratifs et consultatifs des conventions relatives à la diversité biologique. Le deuxième concerne l'identification et le partage des meilleures pratiques permettant d'aboutir à une meilleure cohérence dans l'application des conventions relatives à la diversité biologique.

41. En 2014, le PNUE a créé une Équipe spéciale PNUE/AEM ayant pour mission d'examiner les méthodes d'amélioration possibles des accords administratifs et programmatiques. Le Secrétariat de la CDB est engagé dans ces deux discussions, et dirige les discussions relatives à la coopération programmatique, ayant pour objectif l'identification de moyens pratiques et concrets qui permettraient aux organisations de travailler plus efficacement ensemble, et ce dans le souci du respect du mandat respectif de chacune d'entre elles.

---

<sup>11</sup> Les secrétariats des organisations internationales suivantes participent au Groupe de liaison interorganismes sur les espèces exotiques envahissantes en tant que membres principaux : le Centre for Agricultural Biosciences International (CABI), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC)..

<sup>12</sup> Disponible sur le site Web de la CDB à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/meetings/ais/iaslg-04/official/iaslg-04-report-en.pdf>

<sup>13</sup> Disponible sur le site Web de la CDB à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/invasive/doc/tor-mo-ialg-2013-02-028-en.pdf>

<sup>14</sup> Disponible sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante : [https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S009-DP.aspx?language=E&CatalogueIdList=123521,123529,123531,123471,123409,123397,123369,123382,123385,123312&CurrentCatalogueIdIndex=4&FullTextSearch=](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=E&CatalogueIdList=123521,123529,123531,123471,123409,123397,123369,123382,123385,123312&CurrentCatalogueIdIndex=4&FullTextSearch=)

42. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (UNEP-WCMC) a continué d'assurer un rôle de tout premier plan dans le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP) et la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO4). La contribution de l'UNEP-WCMC à la Convention s'appuie sur le programme de travail conjoint avec le Secrétariat de la CDB établi en 2012 dans le but de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La contribution de l'UNEP-WCMC au Forum SPANB qui assiste les pays dans le cadre de l'examen de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la définition d'objectifs nationaux, est décrite dans le document UNEP/CBD/WGRI/5/3.

43. Le Secrétariat de la CDB travaille en collaboration avec le PNUE afin de trouver des moyens qui permettraient au Programme de travail du PNUE d'assurer une meilleure mise en œuvre de la Convention, de ses protocoles et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Le Secrétariat renforce également sa collaboration avec les bureaux régionaux du PNUE dans le cadre du recensement des possibilités de travail conjoint dans les régions respectives, et en ce qui concerne les forums politiques et le renforcement des capacités.

#### *Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)*

44. En 2012, le Programme des Nations Unies pour le développement a adopté un Cadre mondial pour la biodiversité et les écosystèmes 2012-2020 du PNUD, lancé à la CdP-12, afin de faire avancer le programme de développement pour l'après 2015 et contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Cette stratégie fournit un cadre à l'appui de la mise en œuvre, apporté par le PNUD à la Convention et au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, par le biais de ses mécanismes de distribution aux niveaux mondial, régional et national, y compris par le biais de ses bureaux de pays dans les pays en développement. La contribution du PNUD au Forum SPANB, et notamment à la gestion de son site Web, est décrite dans le document UNEP/CBD/WGRI/5/3..

#### *Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*

45. Les négociations ayant débuté en novembre 2012 pour la sixième reconstitution du fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial se sont achevées en avril 2014 par l'engagement des donateurs en faveur d'une reconstitution d'un montant de 4,43 milliards \$E-U au FEM-6, 2014-2018. La stratégie relative au domaine thématique de la biodiversité est présentée parmi les orientations programmatiques<sup>15</sup> pour la reconstitution qui sera soumise pour adoption à l'Assemblée du FEM à sa cinquième réunion du 25 au 30 mai 2014 à Cancun, au Mexique. Le Secrétariat de la CDB a participé aux travaux coordonnés et dirigés par le Secrétariat du FEM afin de mettre en place la stratégie relative au domaine thématique, y compris en tant que membre de son groupe consultatif technique. À cet égard et dans le cadre d'autres aspects de leur coopération, un séminaire des Secrétariats de la CDB et du FEM a eu lieu les 4 et 5 juin 2013 à Montréal, au Canada, séminaire qui intégrait une session comprenant une liaison vidéo avec les correspondants nationaux de la CDB. Une réunion du Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique avec le secrétariat du FEM, mentionnée dans le présent document, a eu lieu à Genève les 2 et 3 septembre 2013.

#### *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*

46. D'après les prévisions, une augmentation de la production alimentaire d'environ 70 pour cent sera nécessaire d'ici à 2050 (FAO). Ceci vient s'ajouter aux prévisions des besoins en autres produits de base agricoles, tels que les ressources bioénergétiques, matières fibreuses et matières premières destinées à une utilisation non alimentaire. L'agriculture absorbe déjà une part prédominante des sols et de l'eau, tout en consommant une part considérable d'autres ressources, telles que l'énergie, les engrains et les produits

<sup>15</sup>Disponible sur le site Web du FEM à l'adresse suivante : <http://www.thegef.org/gef/node/10419>.

agrochimiques. Comme le confirmeront de nouveau la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO4) et d'autres estimations, l'aboutissement à une gestion durable des paysages de production et à des augmentations durables manifestes en termes de production agricole, ainsi qu'aux moyens mis en œuvre à cet égard, est un facteur essentiel pour atteindre la plupart des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

47. En 2013, la trente-huitième session de la Conférence de la FAO a examiné et approuvé le nouveau cadre stratégique 2010-2019 de la FAO qui détermine la future orientation stratégique de l'Organisation. La conservation et l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique sont des éléments récurrents dans l'ensemble du Cadre stratégique qui sont essentiels pour le traitement des cinq objectifs stratégiques qui visent à : permettre d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; rendre l'agriculture, la sylviculture et la pêche plus productives et durables ; réduire la pauvreté rurale ; favoriser la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces ; et, renforcer la résilience des moyens de subsistance face aux catastrophes. Un certain nombre d'initiatives et de partenariats mondiaux offrant une approche intégrée des questions agricoles et environnementales et dont la mission principale est consacrée au bien-être humain, à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ont été mis en place ou renforcés dans l'optique d'appuyer le Cadre stratégique 2010-19.

48. De plus amples détails ont été fournis par la FAO dans le document d'information UNEP/CBD/WGRI/5/INF/22 qui intègre les activités et résultats spécifiques pouvant être identifiés au sein des différents programmes de travail des différentes sections de la FAO, et les initiatives, étapes et activités qui contribuent en grande partie aux Objectifs d'Aichi 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 14, 15, et 16, entre autres, relatifs à la diversité biologique.

49. Le Secrétariat de la CDB collabore avec la FAO dans le cadre de son initiative sur les systèmes agricoles autochtones traditionnels d'importance mondiale (GIAHS) et est membre du comité directeur de cette initiative. En cette qualité, le Secrétariat a participé aux réunions conjointes du Comité directeur et scientifique des systèmes agricoles autochtones traditionnels d'importance mondiale (GIAHS) qui ont eu lieu au siège de la FAO à Rome, les 29 et 30 octobre 2012 et, par visioconférence, les 28 et 29 avril 2014, et a également participé au Forum international sur les systèmes agricoles autochtones traditionnels d'importance mondiale (GIAHS) qui a eu lieu à Noto, au Japon, du 29 mai au 1er juin 2013.

50. La quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA), qui a eu lieu du 15 au 19 avril 2013, a étudié un certain nombre d'éléments pertinents quant à la diversité biologique et à la Convention sur la diversité biologique. Les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission ont collaboré dans le cadre de plusieurs activités, notamment sur des présentations effectuées par le Secrétariat de la Commission pendant les ateliers sur le renforcement des capacités concernant l'accès et le partage des avantages, dirigés par le Secrétariat de la CDB en 2013 et en 2014.

#### *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*

51. L'un des aspects de la coopération établie entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la CDB concerne la relation entre la diversité biologique et la diversité culturelle. Dans sa décision X/20, la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction le programme conjoint entre l'UNESCO et le Secrétariat de la CBD sur la diversité biologique et culturelle 2010-2020, et a invité les Parties et autres parties prenantes compétentes à contribuer et à soutenir sa mise en œuvre. Pour ce faire, le Secrétariat de la CDB et l'UNESCO ont défini le mandat du programme et sa stratégie de mise en œuvre par le biais de l'analyse des décisions de la CdP, et le mandat de la CDB, ainsi que ceux de la Convention pour le patrimoine mondial et d'autres conventions relatives à l'UNESCO ; ils ont également établi un groupe de liaison sur la diversité biologique et culturelle.

52. Dans la décision XI/6 B, la Conférence des Parties a pris note du rapport de la première réunion du groupe de liaison et a accueilli avec satisfaction les nouvelles mesures visant à explorer, documenter et sensibiliser à la valeur ajoutée que représente l'intégration des liens entre la diversité biologique et culturelle dans la mise en œuvre de la CDB, et ce de manière cohérente et en harmonie avec la Convention et les engagements internationaux pertinents. Le groupe de liaison informel poursuit son travail par voie électronique et ses membres profitent des opportunités qui leur sont données pour se rencontrer en marge d'autres réunions et événements.

53. En 2013, grâce au soutien généreux du gouvernement italien et de l'université de Florence, un administrateur de Slovaquie a été détaché au bureau de l'UNESCO de New York pour développer le site Web et aider au développement d'un certain nombre d'outils de communication et de sensibilisation, y compris à l'élaboration d'une série de rapports techniques sur les liens entre la diversité biologique et culturelle et d'une plateforme en ligne mondiale pour la diversité biologique et culturelle, conçue pour fournir aux décideurs des ressources, études de cas et outils leur permettant d'intégrer les liens entre la diversité biologique et culturelle dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques luttant contre l'érosion et l'appauvrissement de la diversité biologique et culturelle.

54. En avril 2014, le gouvernement italien et l'université de Florence, en partenariat avec le Secrétariat de la CDB et l'UNESCO, ont organisé la 1re conférence européenne pour la mise en œuvre d'un programme commun sur la diversité biologique et culturelle visant à étudier les rapports entre la diversité biologique et culturelle et les paysages culturels dans le contexte européen. L'événement comprenait une conférence scientifique ouverte de deux jours, suivie d'une réunion d'experts de deux jours. Cette initiative a fourni des conseils spécifiques aux régions sous la forme d'une déclaration à soumettre pour examen aux gouvernements et aux organisations régionales et internationales en Europe.

55. Durant l'année 2014, avec le soutien financier du Fonds japonais pour la biodiversité, apporté dans le cadre des réunions régionales préparatoires en vue de la douzième réunion de la Conférence des Parties pour les communautés autochtones et locales d'Amérique latine et des régions Caraïbes, Afrique, Asie et Pacifique, le Secrétariat a intégré un élément au programme conjoint visant à sensibiliser et obtenir d'autres conseils spécifiques aux régions concernant le développement d'outils destinés aux décideurs. Les diverses discussions régionales seront organisées dans le cadre d'un événement d'une journée consacré à la diversité biologique et culturelle et qui aura lieu en marge de la douzième réunion de la Conférence des Parties.

56. Les enseignements tirés du programme conjoint seront intégrés aux opportunités de renforcement des capacités pertinentes pour les correspondants nationaux et les communautés autochtones et locales. Un rapport d'activité sur le programme conjoint, intégrant un rapport sur la 1re conférence européenne, sera mis à disposition sous forme de document d'information (UNEP/CBD/WGRI/5/INF/14) à soumettre pour examen par la douzième réunion de la Conférence des Parties. Aucune autre décision n'a été prise à ce jour.

#### *Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)*

57. Le Secrétariat de la CDB a participé au deuxième congrès BioTrade, organisé par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) à Genève du 11 au 13 décembre 2013. Le Secrétariat a effectué des déclarations sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, l'accès et le partage des avantages et le Protocole de Nagoya. La coopération continue entre le Secrétariat et la CNUCED intègre la préparation d'un troisième congrès BioTrade qui doit se tenir en marge de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB en octobre 2014.

#### *Organisation mondiale de la santé (OMS)*

58. Le Secrétariat de la CDB a collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de renforcer l'attention accordée aux liens entre la diversité biologique et la santé humaine. À cet égard, la

coopération a intégré, sur la période 2013-2014, la co-organisation d'un atelier régional pour l'Afrique sur la santé humaine et la diversité biologique du 2 au 5 avril 2013 à Maputo, au Mozambique, dans lequel les participants originaires de 25 pays ont pu échanger des informations sur les mesures prises à l'échelon national pour intégrer les questions relatives à la diversité biologique et à la santé dans les stratégies de santé nationales et les SPANB. Les contributions à la diversité biologique et à la santé avaient été préparées en association avec le bureau régional de l'OMS pour l'Afrique et devaient être soumises pour examen à la deuxième conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, qui a eu lieu du 23 au 26 novembre 2013 à Luanda, en Angola. Les supports d'information sur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine avaient été élaborés et distribués en marge des réunions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, mentionnées dans le présent document. Des travaux préparatifs ont été entrepris dans le cadre de l'élaboration d'un volume de Cahier technique de la CDB sur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine.

#### *Organisation mondiale du tourisme (OMT)*

59. Le Secrétariat a coopéré avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur le recensement des points chauds touristiques et de conservation afin d'appuyer l'intégration des questions liées à la diversité biologique au développement de tourisme durable, dans le cadre de la mise en place d'un projet « Destination Flyways » (Les voies de migration des oiseaux : destinations touristiques) en collaboration avec le PNUE, l'IUCN, BirdLife International, Wetlands International, et les Secrétariats de la CMS, de l'AEWA, de la Convention de Ramsar relative aux zones humides, et du patrimoine mondial de l'UNESCO et du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). La phase préliminaire du projet en cours reçoit le soutien du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire et le développement d'un partenariat est en cours.

60. Sous la houlette du PNUE agissant en tant qu'agence de coordination, le Secrétariat travaille en coopération avec l'OMT afin d'élaborer une proposition pour la composante touristique du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. En février 2014, le Secrétariat a participé à la réunion du comité directeur qui a eu lieu à Agadir, au Maroc, parallèlement à la conférence du partenariat mondial pour un tourisme durable.

61. Afin de promouvoir la reproduction des meilleures pratiques, l'OMT, le PNUE et le Secrétariat de la CDB coopèrent avec le secteur dans le cadre du recensement et de la diffusion des meilleures pratiques pour la diversité biologique dans le tourisme, par la remise de récompenses et la mise en œuvre d'initiatives intéressantes dans le secteur.

62. Grâce au généreux soutien financier du gouvernement allemand, le Secrétariat a entamé les travaux qui comprendront la compilation des meilleures pratiques, afin de passer en revue l'application des lignes directrices sur la diversité biologique et le développement touristique qui seront à soumettre pour examen à la Conférence des Parties à sa douzième réunion.

#### *Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)*

63. Découlant du Mémorandum d'accord établi entre les Secrétariats de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et de la CDB en 2010, l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales<sup>16</sup> a pour but de renforcer la conservation de la diversité biologique dans

<sup>16</sup> Le document programmatique qui forme la base des activités concrètes menées au titre des projets réalisés dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales est disponible en anglais, en français et en espagnol sur les sites Web de la CDB et de l'OIBT, aux adresses suivantes :

CDB : <http://www.cbd.int/forest/doc/cbd-itto-initiative-programme-document.en.pdf>

OIBT : [http://www.itto.int/documents\\_detail/contents\\_type=598](http://www.itto.int/documents_detail/contents_type=598) ITTC(XLVII)/11 ITTO/CBD Initiative de collaboration en faveur de la conservation des forêts tropicales

les forêts tropicales, avec la participation directe des parties prenantes locales, afin de faire face aux principaux facteurs d'appauprissement de la diversité biologique dans les forêts tropicales : la déforestation et la dégradation des forêts. L'Initiative soutient les pays membres producteurs de l'OIBT dans le cadre de la réduction de l'appauprissement de la diversité biologique par la mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur la diversité biologique, en se focalisant sur les objectifs communs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le Plan d'action de l'OIBT. L'Initiative s'est fixé quatre objectifs principaux à réaliser avec le soutien des donateurs et la collaboration étroite des partenaires dans les pays membres producteurs.

(a) Capacité locale accrue à œuvrer à la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production et à la réhabilitation des forêts dégradées et des forêts secondaires ;

(b) Amélioration de la conservation et de l'aménagement des aires protégées, en particulier en association avec les aires protégées servant de zones tampons, et de la conservation transfrontalière ;

(c) Préservation de la biodiversité des forêts tropicales dans les interventions forestières, y compris par des projets relevant de la REDD-Plus, et ;

(d) Amélioration de l'état socioéconomique des collectivités locales et des groupes autochtones grâce à la conservation et à l'exploitation durable des ressources naturelles.

64. Ces objectifs seront réalisés par la promotion de la gestion durable des forêts, en insistant tout particulier sur la protection de la diversité biologique ; le suivi des forêts et la gestion évolutive afin de générer des bénéfices multiples dans une optique durable ; la protection contre les espèces envahissantes ; et l'amélioration de la valeur des forêts naturelles tropicales en vue d'éviter leur conversion à d'autres affectations. L'Initiative est axée à la fois sur les forêts de production et les forêts protégées.

65. À ce jour, ce sont onze projets qui sont pilotés dans le cadre de l'Initiative pour un budget total supérieur à 15 millions \$E-U, auquel les gouvernements donateurs, parmi lesquels le Japon, la Suisse, la Belgique, les États-Unis d'Amérique et la République de Corée, ont contribué à hauteur de 12 527 309 \$E-U. L'OIBT dirige la mise en œuvre de l'Initiative en étroite concertation avec le Secrétariat de la CDB, les donateurs et autres partenaires, notamment les pays bénéficiaires.<sup>17</sup>

66. Des progrès observés dans le cadre de la mise en œuvre de neuf projets (deux projets n'ayant pas encore démarré), couvrant 20 pays dans les trois régions tropicales du monde, contribuent d'ores et déjà manifestement à réaliser le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et, en particulier, les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique se rapportant à la sylviculture, à savoir les Objectifs 5, 7, 11 et 15. De plus amples détails sur l'Initiative de collaboration, ainsi qu'une vue d'ensemble et le statut actuel des onze projets, sont fournis dans le document d'information, UNEP/CBD/WGRI/5/INF/20.

*Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)*

67. Le Secrétaire exécutif a signé un Mémorandum de coopération avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) en octobre 2012 afin de renforcer la collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, ainsi que des programmes de travail de la CDB et de ses protocoles. Le PROE appuie ses membres dans la conception et la mise en œuvre de leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

<sup>17</sup> Pour de plus amples informations, consulter le site Web : at <http://www.itto.int>

## II. ÉTAPES SUIVANTES

68. La mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique étant prioritaire, les partenariats efficaces joueront un rôle de plus en plus important dans les efforts fournis par les Parties et la mission du Secrétariat consistant à soutenir ces efforts. L'accroissement de l'efficacité, l'extension du champ de coopération avec les partenaires et l'amélioration de la coordination dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique seront des tâches auxquelles le Secrétariat devra s'attacher en priorité au cours du prochain exercice biennal, et même au-delà.

69. Comme l'illustrent les exemples ci-dessus, le Secrétaire exécutif est parvenu à renforcer la collaboration avec les autres conventions de Rio, les autres conventions relatives à la diversité biologique, les agences des Nations Unies et d'autres organes. Le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de renforcer cette coopération, notamment pour créer des synergies à l'échelon national afin d'améliorer de manière efficace la mise en œuvre des SPANB.

70. Un certain nombre de réunions, processus inter-institutions et projets à venir auront un impact direct sur ce travail, de même que l'Équipe spéciale PNUE/AEM et le projet dirigé par le PNUE sur l'efficacité entre les AEM relatifs à la diversité biologique auxquels le Secrétariat contribue de manière active. Le Secrétariat profitera également des prochaines réunions du GLDB et du GLM pour élaborer une proposition pour la douzième réunion de la Conférence des Parties portant sur des moyens supplémentaires de renforcer cette coopération.

71. En outre, le Secrétariat examine des possibilités de développer de nouveaux partenariats et réseaux pouvant soutenir la mise en œuvre des Parties, par ex. des réseaux régionaux intégrant des universités ou autres institutions, ainsi que des possibilités permettant d'améliorer l'efficacité des partenariats existants. Par exemple, les activités de communications existantes, les mécanismes politiques et de mobilisation, tels que, entre autres, la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et l'Équipe spéciale sur les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, le Forum SPANB, ainsi que les travaux entrepris dans le cadre du GLDB et du GLM seront harmonisés et intégrés en vue de créer une synergie accrue. Par ailleurs, les informations découlant des mécanismes et structures de communication de la CDB, tels que les rapports nationaux, mises à jour de la SPANB, et le mécanisme du centre d'échange, peuvent être mises à profit pour les valeurs politiques et de communication qu'elles renferment, et ce dans de nombreux domaines politiques et à une vaste échelle géographique.

## III. RECOMMANDATION SUGGEREE

72. Sur la base de cet examen, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention pourrait souhaiter formuler des orientations supplémentaires sur la coopération entre les conventions relatives à la diversité biologique, les conventions de Rio et autres instruments pertinents, le cas échéant, avant de se pencher sur ces sujets à la douzième réunion de la Conférence des Parties.

-----

/...